

## Sainte-Martine, le 19 décembre 2023

---

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 19 décembre 2023 à 20 h à la salle du conseil au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, sous la présidence de madame Mélanie Lefort, mairesse.

Sont présents :           Monsieur Christian Riendeau  
                                  Monsieur Normand Sauvé  
                                  Monsieur Dominic Garceau  
                                  Madame Carole Cardinal  
                                  Monsieur Jacques Jodoin

Est absente :             Madame Caroline Ouellette

Monsieur Daniel LeBlanc, directeur général et greffier-trésorier, et madame Joanie Ouellet, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe, sont aussi présents.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Cette séance est une assemblée extraordinaire du conseil, convoquée dans le but de traiter du sujet suivant :

- Avis de motion pour le Règlement numéro 2023-448 concernant l'imposition de taxes et des compensations se terminant le 31 décembre 2024 et dépôt du projet de règlement;
- Adoption du Règlement numéro 2023-444 modifiant le Règlement numéro 2018-327 sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine ;
- Adoption du Règlement numéro 2023-445 sur la tarification;
- Adoption du Règlement numéro 2023-446 relatif à l'augmentation du fonds de roulement;
- Adoption du second projet de Règlement numéro 2023-447 modifiant le règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre les bars et salles de billard en zone Mxt-2.

Conformément à l'article 425 du *Code municipal du Québec* et au *Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Martine*, l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil.

### **Ouverture de la séance**

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit ouverte à 20 h 07.

**Adoptée**

**2023-12-196 : Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Christian Riendeau  
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Adoptée**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2023-448 concernant l'imposition de taxes et des compensations se terminant le 31 décembre 2024**

Madame Mélanie Lefort, mairesse, par la présente:

- Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance subséquente, le Règlement numéro 2023-448 concernant l'imposition de taxes et des compensations se terminant le 31 décembre 2024;
- Dépose le projet du Règlement numéro 2023-448.

**2023-12-197 : Adoption du Règlement numéro 2023-444 modifiant le Règlement numéro 2018-327 sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine**

**Attendu** les plus récents mouvements de personnel survenus à la Municipalité;

**Attendu que** suite à une analyse des besoins, la Direction des loisirs, sport, culture et vie communautaire souhaite revoir sa structure administrative;

**Attendu** la recommandation de procéder à l'abolition du poste d'adjointe administrative à la direction générale, mairie et greffe;

**Attendu** le besoin d'arrimer les différents contrats de travail au sein de la Municipalité;

**Attendu qu'un** avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Jacques Jodoin  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le Règlement numéro 2023-444 modifiant le Règlement numéro 2018-327 sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine soit adopté.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 19 décembre 2023

---

**2023-12-198 : Adoption du Règlement numéro 2023-445 sur la tarification**

**Attendu que** l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités d'établir des tarifs pour financer en tout ou en partie, leurs biens, services ou activités;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine offre des services aux citoyens moyennant le paiement de certains frais qui sont prévus dans divers règlements;

**Attendu que** le conseil municipal désire pour un souci de transparence et d'équité regrouper les différents tarifs dans un règlement général sur la tarification;

**Attendu que** le conseil municipal souhaite mettre à jour la tarification imposée;

**Attendu qu'un** avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Christian Riendeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** le Règlement numéro 2023-445 sur la tarification soit adopté.

**Adoptée**

**2023-12-199 : Adoption du Règlement numéro 2023-446 relatif à l'augmentation du fonds de roulement**

**Attendu** qu'il est de l'intention de la Municipalité de Sainte-Martine d'augmenter son fonds de roulement dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

**Attendu que** l'article 1094 du *Code municipal du Québec* confère à une municipalité locale le pouvoir de constituer un fonds de roulement d'un montant maximal de 1 609 800 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité;

**Attendu que** la Municipalité possède actuellement un fonds de roulement au montant de 500 000\$;

**Attendu que** la Municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 250 000 \$;

**Attendu qu'un** avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Martine tenue le 12 décembre 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jacques Jodoin  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

Sainte-Martine, le 19 décembre 2023

---

**Que** le Règlement numéro 2023-446 relatif à l'augmentation du fonds de roulement soit adopté.

**Adoptée**

**2023-12-200 : Adoption du second projet de Règlement numéro 2023-447 modifiant le règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre les bars et salles de billard en zone Mxt-2**

**Attendu** que *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la Municipalité de modifier son règlement de zonage ;

**Attendu que** le commerce le Veston Vert demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux l'addition d'un permis de bar et d'une licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo ;

**Attendu que** le conseil municipal souhaite permettre les bars et salles de billard en zone Mxt-2 ;

**Attendu que** le conseil ne souhaite pas permettre les bars et brasseries dans certaines zones ;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2023 ;

**Attendu qu'**un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2023 ;

**Attendu qu'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 décembre 2023;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jacques Jodoin  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** le second projet de règlement numéro 2023-447 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre les bars et salles de billard en zone Mxt-2 soit adopté.

**Adoptée**

**Période de questions**

**Monsieur Ouimet**

- Quels sont vos commentaires quant au budget 2024.

Réponse : Toute l'équipe a travaillé très fort. Le budget 2024 est en lien avec les orientations du conseil. Il n'est jamais facile de faire un budget municipal, mais nous avons atteint une saine gestion et nous avons de beaux projets pour la municipalité. Nous avons investi dans nos infrastructures en 2023 et nous poursuivrons en 2024.

Sainte-Martine, le 19 décembre 2023

---

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jacques Jodoin  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit levée à 20 h 13.

---

Mélanie Lefort  
Mairesse

---

Joanie Ouellet  
Directrice des affaires juridiques et  
contractuelles et greffière adjointe